

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Qu'est-ce une résolution ?

Le Parlement belge (c'est-à-dire la **Chambre** des représentants et le **Sénat**) fait les lois. Le gouvernement met en œuvre une politique.

Le Parlement peut cependant aussi peser sur la mise en œuvre de cette politique. Il peut le faire par le biais d'une proposition de **résolution**. Dans une résolution, l'auteur émet un certain nombre de considérations (les considérants), qui sont suivies d'une série de conseils adressés à un ou plusieurs ministres (recommandations). Il y a toutefois une grande différence avec une loi : le gouvernement n'est pas obligé de mettre une résolution à exécution. Dans le cas d'une loi, il est naturellement tenu de le faire.

*** : Il s'agit d'une résolution qui a été adoptée à la Chambre des représentants. Le Sénat peut décider de traiter à son tour les lois et les résolutions adoptées par la Chambre. Le Sénat a décidé de traiter aussi cette résolution et c'est pourquoi elle sera votée aussi au Sénat.

*** : Les Parlementaires peuvent modifier les lois et les résolutions au moyen d'amendements. Les amendements sont des modifications apportées au texte initial. Les amendements sont déposés lors de la discussion en commission ou à l'occasion du vote définitif par le Sénat. Les élèves feront de même avec le présent texte. Ils proposeront des amendements pour les passages avec lesquels ils ne sont pas d'accord.

L'accès à l'eau pour tous

L'eau est la base de toute vie sur terre. Le commencement de toute vie sur notre planète n'a été possible que grâce à la présence de H₂O, c'est-à-dire d'eau. Quand nous voulons savoir s'il y a eu de la vie sur d'autres planètes, nous essayons de déterminer s'il y a eu un jour de l'eau sur celles-ci. L'eau est en quelque sorte la mère de toute vie.

Aujourd'hui, l'eau est une chose très ordinaire dans notre vie quotidienne. Lorsque nous ouvrons le robinet à la maison, l'eau se met à couler immédiatement. L'eau est présente partout, elle est bon marché et disponible en un tour de main. L'eau sert à se laver, à cuisiner, à lessiver, à nettoyer, à arroser, à rincer les toilettes, à asperger, à refroidir, etc.

En Europe, nous consommons énormément d'eau. En Flandre, la consommation est de quelque 750 millions de m³ par an (1 m³ = 1000 litres). Un tiers environ de ce volume est consommé par les ménages. Chacun utilise en moyenne 110 litres d'eau par jour,

c'est-à-dire l'équivalent de 10 seaux. Un Américain consomme, lui, 20 seaux d'eau par jour ! En ce qui concerne spécifiquement l'eau de distribution, les ménages en consomment près de 60 %. Si chacun, à son niveau, fait attention à sa consommation d'eau, on aura déjà fait un très grand pas.

Les entreprises et l'agriculture consomment aussi énormément d'eau.

- Le fabricant américain de papier Weyerhaeuser a besoin de 127 millions de m³ d'eau pour produire 3,1 millions de tonnes de papier.
- Le producteur d'acier Arcelor utilise 290 litres d'eau pour une tonne d'acier. En 2005, pour sa production de 46,7 millions de tonnes, l'entreprise a dû utiliser 8,88 millions de m³ d'eau.
- La production d'une voiture exige en moyenne 400 m³ d'eau. Chaque année, on construit dans le monde entier 80 millions de voitures. Cela donne donc 32 milliards de m³ d'eau !
- En Chine, on utilise 1000 m³ d'eau pour la production d'une tonne de blé. Quant aux fermiers américains, ils consomment même 3000 m³ pour une tonne de blé !
- Pour la production d'un kilo de viande bovine, on a besoin en Europe de 23 m³ d'eau.
- L'Allemagne consomme chaque année 43,9 milliards de m³ d'eau.
- Le fabricant de matériel électronique Sony a utilisé l'an dernier plus de 23 millions de m³ d'eau.
- Le fabricant d'ordinateurs Hewlett Packard utilise l'essentiel de son eau pour le refroidissement. En 2004, il a consommé plus de 5,4 millions de m³.

70 % de toute l'eau consommée est utilisée par l'agriculture. Par suite de l'avancée du désert, des sécheresses persistantes, de la déforestation et de l'augmentation continue de la population, de plus en plus de pays sont confrontés à une pénurie d'eau. Dès à présent, 80 pays – qui représentent 40 % de la population mondiale – connaissent des problèmes de pénurie d'eau.

70 % de la surface terrestre est recouverte d'eau, mais 0,6 % seulement de cette eau est de l'eau douce et se trouvant à l'état liquide. Cela représente une cuillère à café dans tout un seau d'eau. Nous ne tenons donc pas compte de la glace, car celle-ci n'est pas de l'eau potable disponible. À cela s'ajoute que l'eau douce n'est pas disponible et

pure de manière égale partout. Songeons aux grands déserts (Sahara, Kalahari, Gobi, Atacama, ...).

L'eau est considérée depuis l'Antiquité comme la source de la vie. Il est dit dans le Coran que par l'eau, nous donnons vie à toute chose. Dans la Bible, il est dit dans l'Évangile de Matthieu, chapitre 3 : « Je te baptise avec de l'eau en signe de vie nouvelle ».

L'eau est un bien essentiel à la vie et à la survie. Certains pays ont beaucoup d'eau, la plupart en ont peu. Certains pays consomment des quantités d'eau, d'autres peuvent à peine abreuver leur bétail. Tous les pays doivent donc être solidaires, faire en sorte que chacun ait suffisamment d'eau et que nous n'en consommions pas exagérément.

Considérations

Les mots écrits en *gras italique* sont repris par ordre alphabétique dans le lexique explicatif qui se trouve à la fin du texte.

- A. 1,1 milliard de personnes, soit 1/6 de la population mondiale, n'ont pas accès à une eau pure et potable ;
2,6 milliards de personnes, soit plus d'1/3 des habitants de la planète, ne disposent pas d'un endroit pour se laver ni de toilettes.
- B. Ce manque d'hygiène cause chaque jour la mort d'environ 11.000 personnes.
- C. Le corps humain est composé à 90 % d'eau. L'eau est donc la source de toute vie sur terre. Sans eau, pas de nourriture, pas de bien-être, pas de soins de santé et pas de développement.
- D. Les pays qui ont l'accès le plus limité à l'eau pure sont les pays les plus pauvres. Ils n'ont pas les moyens de se payer une bonne gestion de l'eau.
- E. 145 pays ont signé un accord les obligeant à donner accès à l'eau à tous, et ce à un prix honnête et sans discrimination.
- F. Si nous voulons diminuer de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015, l'accès à l'eau est d'une importance capitale. Les pays membres des *Nations unies* l'ont décidé en 2000 dans le cadre des *objectifs du Millénaire*.
- G. Une très petite partie de l'aide au développement que nous offrons est destinée à la gestion de l'eau. Alors que les besoins en eau pure augmentent, nous ne faisons pas grand-chose pour remédier au problème. En outre, notre aide n'est pas

suffisamment dirigée vers les populations pauvres, ni vers les pays les plus pauvres et les plus secs.

- H. L'ensemble des pays investissent 80 milliards de dollars par an dans le secteur de l'eau. Si nous voulons réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015, il faudrait investir au moins 180 milliards.
- I. Le secteur privé investit encore trop peu dans le secteur de l'eau dans les pays pauvres et à la campagne.
- J. La **privatisation** du secteur de l'eau, qui a pour conséquence que l'on doit récupérer tous les frais, n'est pas souvent une grande réussite. Dans la plupart des cas, elle fait monter les prix de l'eau. L'eau devient alors inabordable pour une grande partie de la population. De plus, la qualité de l'eau et de la distribution d'eau en pâtit. Cette situation peut être améliorée si l'État contrôle mieux la privatisation.
- K. Les institutions financières internationales (**Banque mondiale – BM, Fonds monétaire international – FMI, Organisation mondiale du commerce – OMC**) veulent que les autorités de tous les pays fassent des économies. Ces institutions acceptent que les pays fassent des économies sur leur approvisionnement en eau. Cela ne devrait pas pouvoir se passer.
- L. La Commission européenne demande que l'on privatise le secteur de l'eau dans 74 pays, dont 14 font partie des pays les plus pauvres. Cette demande de l'Europe s'inscrit dans les négociations de **l'AGCS**. Ce sont des négociations visant à permettre au secteur privé de fournir de nombreux services (soins hospitaliers, distribution d'eau, services de police, ...).
- M. Les parlements régionaux de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre veulent rester maîtres de l'approvisionnement en eau de leur région respective. C'est ce qu'ont décidé les membres de ces parlements. Le Parlement européen s'est lui aussi opposé à la privatisation du secteur de l'eau.
- N. Le **Manifeste belge de l'eau** a été signé par 120.000 citoyens et associations. La Wallonie, la Flandre et Bruxelles ont remis ce manifeste aux leaders mondiaux lors du Sommet mondial sur le Développement durable.
- O. L'eau est un bien vital et un droit de base. Elle est un bien irremplaçable et unique au monde. C'est pourquoi la distribution de l'eau doit rester aux mains des pouvoirs publics.

- P. Les pouvoirs publics doivent garantir l'approvisionnement en eau des personnes les plus vulnérables et les plus pauvres. Ils ont donc une mission de contrôle importante : veiller à ce que chacun puisse avoir accès à l'eau. Les pouvoirs publics ne peuvent remplir cette mission que s'ils fonctionnent convenablement et s'ils associent les citoyens à leur politique.
- Q. Les femmes et les filles ont un rôle important à jouer dans le cadre de l'accès à l'eau et à l'hygiène. Dans de nombreux pays, ce sont elles qui organisent le ménage, la vie associative et l'enseignement. C'est pourquoi elles doivent pouvoir participer à la gestion de leur commune, de leur province et de leur pays.
- R. Lorsqu'il n'y a pas d'eau potable en suffisance, beaucoup de gens s'en vont. Le manque d'eau est aussi une cause de conflits locaux ou internationaux. La guerre pour l'accès à l'eau va prendre des proportions de plus en plus importantes, car l'eau est aujourd'hui une denrée rare. Certains pays ou certaines bandes utilisent l'accès à l'eau comme une arme pour opprimer les gens.
- S. L'homme doit veiller à ce qu'il y ait de l'eau en suffisance pour tous. Nous devons être attentifs à préserver les sources d'eau naturelles. L'homme doit protéger tout le cycle de l'eau et les écosystèmes contre la pollution et l'épuisement des réserves.

Recommandations au gouvernement fédéral

1. Nous demandons que le droit à l'eau soit inscrit dans la Constitution. Chacun a droit à de l'eau potable en quantité suffisante. Le gouvernement doit s'efforcer de faire inscrire le droit à l'eau dans tous les traités internationaux. Tous les pouvoirs publics doivent respecter le droit à l'eau : les communes, les provinces et les entités fédérées que sont la Flandre, Bruxelles et la Wallonie.
2. Nous demandons que l'on consacre plus d'argent à la coopération au développement. Si on ne le fait pas, nous ne parviendrons jamais à respecter la promesse qui a été faite de consacrer, en 2010, 0,7% de notre **revenu national brut (RNB)** à la coopération au développement.
3. Nous demandons que notre gouvernement consacre davantage de moyens financiers pour que les gens les plus pauvres aient accès à l'eau potable et à des installations sanitaires. Nous demandons que **la Commission européenne** et toutes les institutions internationales (**Nations unies, Banque mondiale**, etc.) fassent la même chose.
4. Nous demandons que le gouvernement applique les 10 principes suivants :

- a. Il doit soutenir des projets destinés à assainir l'eau et à garantir l'approvisionnement en eau potable, en choisissant des technologies faciles à utiliser et qui consomment peu d'énergie. Les projets doivent accorder une attention particulière aux consommateurs et surtout aux femmes. La population locale doit avoir son mot à dire dans le projet.
- b. Les projets du gouvernement doivent respecter l'idée de gestion globale de l'eau. Cela veut dire qu'il ne faut pas polluer l'eau, que chacun doit avoir accès à l'eau potable, qu'il doit y avoir suffisamment de points de distribution, d'égouts, etc.
- c. L'approvisionnement en eau doit rester entre les mains des pouvoirs publics. Les autorités locales (p. ex. les communes) doivent donc recevoir davantage de moyens pour assurer une gestion efficace de l'eau. Tout cela doit se faire en concertation avec les consommateurs de l'eau.
- d. L'accès à l'eau est un droit fondamental. Il n'y a qu'un seul réseau de canalisations pour transporter l'eau. On ne peut pas en confier la gestion à une seule firme car cela créerait un monopole. La distribution de l'eau par un réseau de canalisations doit être assurée par les pouvoirs publics.
- e. Les canalisations, les égouts et les installations d'assainissement coûtent évidemment très cher. Pour que les pouvoirs publics récupèrent l'argent qu'ils y ont investi, il faut donc que les gens paient. Ce n'est possible que si chacun paie en fonction de ses moyens. La facture d'eau doit donc être établie en fonction des revenus. Les personnes les plus pauvres doivent pouvoir bénéficier d'un tarif spécial.
- f. Tout le monde doit avoir accès à l'eau et à des installations sanitaires. Si, à un certain endroit, cet accès coûte très cher, il faut que d'autres autorités ou pays interviennent pour compenser la différence de prix. Cela s'appelle la solidarité internationale, et c'est un principe fondamental.
- g. Chaque pays doit pouvoir décider lui-même comment il va permettre à ses habitants d'avoir accès à l'eau potable et à des équipements sanitaires décentes. Les institutions financières internationales (**OMC, FMI, BM**) ne peuvent certainement pas obliger un pays à donner aux entreprises un accès à l'eau. Ce choix doit être libre.
- h. Chaque pays a le droit de choisir la manière d'organiser son approvisionnement en eau. C'est pourquoi, les **articles 6 et 21** des accords de l'AGCS doivent être revus.
- i. Chaque pays a le droit de choisir la manière d'organiser son approvisionnement en eau. Mais il doit quand même tenir compte de la population locale ou de l'emplacement des points d'eau. Par exemple, lorsqu'un cours d'eau traverse deux pays, cela oblige ces deux pays à collaborer en ce qui concerne l'accès à l'eau provenant de ce cours d'eau. Ils utilisent la même réserve d'eau.

j. L'eau est un bien qui appartient à tous les peuples. Tous les peuples doivent en prendre soin parce qu'elle est une ressource vitale pour l'humanité. Nous devons donc tous ensemble protéger l'eau contre la pollution et le risque d'épuisement. C'est pourquoi il faut créer une organisation internationale de l'eau qui ferait partie des *Nations unies*.

5. Les pays riches ne peuvent EN AUCUN CAS faire pression sur les pays pauvres pour qu'ils confient leur approvisionnement en eau à des entreprises privées. Les institutions financières internationales (*OMC, FMI, BM*) promettent de grosses sommes d'argent aux pays qui sont prêts à accepter en échange de privatiser l'approvisionnement en eau. L'Europe doit s'opposer à ces pratiques.

6. Les initiatives qui ont pour but d'économiser l'eau ou de l'épurer doivent recevoir plus de soutien et d'argent.

7. Nous devons demander à la *Commission européenne* de supprimer les 72 demandes concernant la *privatisation* de l'eau dans le cadre des négociations de l'AGCS.

8. Celui qui pollue l'eau viole le droit fondamental à l'eau. Les entreprises ou les pouvoirs publics n'ont pas le droit de réquisitionner une source d'eau. L'eau appartient en effet à chacun. Nous devons sanctionner sévèrement ces pratiques. Nous devons demander à nos entreprises belges de respecter les sources qui se trouvent dans les pays où elles ont une usine ou un établissement.

9. Nous demandons au gouvernement belge de venir tous les ans à la Chambre et au Sénat faire le point sur nos recommandations et sur leur mise en œuvre.

10. Nous voulons encourager toutes les idées et mesures qui contribuent à la mise en œuvre de nos recommandations.

11. Nous demandons que cette résolution soit envoyée à la *Commission européenne* et aux *Nations unies*.

Lexique explicatif :

Article VI de l'AGCS : cet article prévoit que les normes techniques, licences et qualifications ne peuvent pas constituer des '*obstacles non nécessaires*' au commerce des services et ne peuvent pas être '*plus rigoureuses*' qu'il n'est nécessaire pour assurer la qualité du service. Cela signifie qu'un pays ne peut pas adopter de lois soumettant les entreprises à des conditions dans le domaine social, dans celui de la protection de l'environnement ou qui entraveraient la législation commerciale de l'AGCS.

Article XXI de l'AGCS : cet article prévoit que les États membres ne peuvent pas revenir avant trois ans sur les engagements qui ont été pris et que, s'ils souhaitent le faire, ils devront négocier des compensations (en général de nouvelles libéralisations) avec tous les États membres concernés. La libéralisation en question ne pourra être annulée que si chaque État membre concerné marque son accord sur les compensations. Cela signifie que dès l'instant où un service a été privatisé, il est pratiquement impossible de revenir en arrière.

Le **Manifeste belge de l'eau** est une initiative de l'Association belge pour le contrat mondial de l'eau. Dans le manifeste, tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau (sociétés de distribution d'eau, pouvoirs publics, ONG, etc.) ont adopté une position commune. Lors de l'action *L'eau pour tous* (2001), le manifeste a été signé par 120 000 citoyens, par la majorité des communes et des provinces et par les trois régions. Le manifeste peut être téléchargé sur le site www.leaupourtous.be/.

RNB : le Revenu National Brut est identique au Produit National Brut. Il s'agit de la somme de tous les biens et services que tous les habitants d'un pays ont produits en un an. Anciennement baptisé « Produit National Brut », ce chiffre exprime la force d'une économie. Si l'on tient compte des chiffres de population, la Belgique occupe la 17^e place sur la liste des économies les plus fortes. Tous les pays riches ont convenu de consacrer 0,7 % de leur RNB à la coopération au développement d'ici 2010. Par rapport aux chiffres actuels, cela représenterait pour la Belgique une aide de 2,6 milliards d'euros.

Écosystème : un écosystème regroupe tous les organismes d'une zone donnée et leur cadre de vie. Il peut s'agir d'une forêt, mais aussi de la terre entière. Les déserts, les océans et les forêts sont quelques exemples de grands écosystèmes.

La Commission européenne (CE) : la Commission européenne est en quelque sorte le gouvernement de l'Europe. Elle s'occupe de la gestion journalière, de l'élaboration de nouvelles lois européennes et des négociations avec les instances internationales. Chaque État membre a un commissaire qui le représente à la CE. Chaque commissaire est chargé d'une compétence distincte. La Commission européenne détermine l'agenda politique, en concertation avec le Conseil des ministres (tous les premiers ministres/présidents de tous les États membres) et le Parlement européen.

AGCS : l'**Accord général sur le commerce des services** est un accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC, voir le lexique) conclu en 1995 à la suite de l'**Uruguay Round** (négociations concernant le commerce mondial). L'accord contient des règles multilatérales (c.-à-d. acceptées par tous les membres de l'OMC) pour le commerce international des services. L'objectif de l'AGCS est de faciliter l'accès au marché intérieur de tous les pays membres de l'OMC pour les fournisseurs étrangers ou privés de services.

FMI: le **Fonds monétaire international** est un organisme qui s'occupe de questions financières. Il encourage la coopération monétaire et la stabilité financière, surveille la croissance économique et l'emploi et fournit aux pays une aide financière temporaire (sous forme de prêts) en vue d'améliorer leur situation financière. Le FMI a été créé en 1944, dans le cadre de la reconstruction au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En 2006, le FMI comptait 184 États membres. Il a accordé des prêts à 74 pays pour un montant total de 28 milliards de dollars.

Objectifs du Millénaire: les **Objectifs du millénaire pour le développement** (OMD) sont un programme de lutte contre la pauvreté auquel les 191 États membres des Nations unies ont tous souscrit en septembre 2000 et qu'ils veulent réaliser d'ici 2015. Les Objectifs du millénaire sont au nombre de huit: 1/bannir la pauvreté et la faim, 2/assurer l'éducation primaire pour tous, 3/promouvoir partout l'égalité entre les femmes et les hommes, 4/réduire la mortalité infantile, 5/réduire la mortalité maternelle, 6/combattre le SIDA, le paludisme et d'autres maladies, 7/lutter contre la pollution et 8/faire en sorte que tous les pays participent au développement du monde entier.

Privatisation: la privatisation consiste pour l'État à céder certains de ses services ou de ses biens publics à des entreprises privées. Un avantage de la privatisation est qu'elle oblige tout à coup les entreprises à fonctionner le plus efficacement possible et en réduisant au maximum leurs coûts, car elles sont en concurrence les unes avec les autres (par exemple Base – Mobistar et Proximus). Un des inconvénients est que les entreprises doivent faire du bénéfice: elles rejettent donc les clients les plus pauvres en pratiquant des prix plus élevés. La privatisation est censée faire baisser les prix, mais cela n'est pas toujours le cas.

Nations unies: les Nations unies sont une organisation internationale regroupant des pays qui collaborent dans des domaines comme le droit international, la sécurité, la sauvegarde des droits humains, la lutte contre le terrorisme, le développement de l'économie mondiale et la recherche sur l'évolution sociale et culturelle de nos sociétés.

Cycle de l'eau: la notion de "cycle de l'eau" désigne le processus physique d'évaporation des eaux de surface, l'eau de mer par exemple. Cette évaporation crée dans l'atmosphère des nuages, qui provoquent à leur tour des précipitations. Les eaux de pluie finissent dans les cours d'eau ou bien pénètrent dans le sol pour alimenter les nappes phréatiques. Une grande partie se retrouve sous forme d'eaux de surface.

BM: la **Banque mondiale** est une organisation qui a été créée, comme le Fonds monétaire international (FMI), au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (le 27 décembre 1945), dans le cadre du plan Marshall. C'est une organisation internationale qui fournit des prêts, des dons et une assistance technique afin d'aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté. Les pays peuvent utiliser les prêts qu'ils

obtiennent auprès de la Banque mondiale à des fins diverses : des réformes structurelles du secteur des soins de santé ou de l'enseignement, des projets environnementaux et des projets d'infrastructure comme des barrages, des routes et des parcs nationaux. Lorsque la Banque mondiale accorde un prêt, elle impose des conditions très strictes à ses clients: les pays emprunteurs doivent réformer le fonctionnement de leur administration, ce qui veut dire par exemple prendre des mesures pour lutter contre la corruption ou privatiser les services publics.

OMC: l'Organisation mondiale du commerce est une organisation internationale composée de 149 États membres, qui a été créée en 1995. L'OMC a pour mission de promouvoir le commerce international, de régler les conflits commerciaux et de supprimer les barrières douanières. Sa philosophie de base est que le commerce international est la meilleure manière, et aussi la plus rapide, d'améliorer la prospérité dans le monde et qu'il faut dès lors supprimer tous les obstacles à ce libre-échange international. L'OMC fixe donc les règles du commerce international et prend des décisions d'une importance capitale.